

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2021-03 DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subvention reçues. Après les avoir examinées, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

- Comité des fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	4 500 €
- Les Sages du Frédet	500 €
- Union des Anciens Combattants de Saint-Pierre –de-Cormeilles	800 €
- Les Musicales de Cormeilles	1 500 €
- Association des Parents d'Elèves du Collège Europe de Cormeilles (APECE)	150 €
- Secours catholique de Cormeilles	150 €
- Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAIE)	70 €
- Maison Familiale Rurale de Blangy	70 €

Et à la majorité :

- Amis des Monuments et Sites de l'Eure (AMSE)	50 €
--	------

D'autres demandes de subvention sont attendues et feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion du conseil.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

